

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018
Publication : 25/01/2019

Affichage le 28/12/2018

Pour la Présidente du Conseil départemental et par
délégation, la Directrice Appuis Juridique et
Documentaire Stéphanie DELACÔTE

Service Juridique

En son absence et par délégation

Cécile FISIV, juriste

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

ARRETE N° 2018-0078 - S.JU.

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
Au sein de la Direction des
Territoires de la Solidarité

Colmar, le 28 DEC. 2018

La Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU l'article L 3221-3 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 1^{er} septembre 2017 portant élection de la Présidente du Conseil départemental,
- VU l'arrêté n° 2018-0076-S.JU du 6 décembre 2018 portant délégation de signature au sein de la Direction des Territoires de la Solidarité,
- SUR proposition du Directeur Général des Services.

ARRETEARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n° 2018-0076-S.JU du 6 décembre 2018 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Les personnes dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation de signature aux fins de signer, tant par voie manuscrite qu'électronique, dans le respect des inscriptions budgétaires et de la nomenclature comptable, pour les matières relevant de leurs attributions et pour les documents précisés dans les annexes du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

- Directeur des Territoires de la Solidarité : Monsieur Benoît HAUDIER – Annexe 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HAUDIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Bénédicte DEGUILLE, Directrice Enfance Famille Insertion.

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur HAUDIER et Madame DEGUILLE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Christian FISCHER, Directeur de l'Autonomie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HAUDIER, Madame DEGUILLE et Monsieur FISCHER, la délégation de signature sera exercée par Madame Nathalie MAILLOT, Directrice Ressources de la Solidarité.

ARTICLE 4 :

Territoire de Solidarité Altkirch/Saint-Louis

- Chef de Service : Madame Nathalie STICH -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints : Monsieur Steve KIEFFER et Madame Rebecca NUSSBAUMER, chacun sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames STICH et NUSSBAUMER, la délégation de signature sera exercée par Monsieur KIEFFER.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame STICH et Monsieur KIEFFER, la délégation de signature sera exercée par Madame NUSSBAUMER.

- Chefs de Service Adjoints : Monsieur Steve KIEFFER pour le Territoire de Saint-Louis et Madame Rebecca NUSSBAUMER pour le Territoire d'Altkirch -> Annexes 2-2 et 2-3

Territoire de Solidarité Colmar

- Chef de Service : Madame Patricia COLIN -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints : Mesdames Sylvie HUIN, Geneviève VURPILLAT et Sandra ROSSIGNOL, chacune sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames COLIN, VURPILLAT et ROSSIGNOL, la délégation de signature sera exercée par Madame HUIN.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames COLIN, HUIN et ROSSIGNOL, la délégation de signature sera exercée par Madame VURPILLAT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames COLIN, HUIN et VURPILLAT, la délégation de signature sera exercée par Madame ROSSIGNOL.

- Chefs de Service Adjoints : Mesdames Sylvie HUIN pour le Territoire de Colmar Ouest, Geneviève VURPILLAT pour le Territoire de Colmar Sud, et Sandra ROSSIGNOL pour le Territoire de Colmar Est-> Annexes 2-2 et 2-3

Territoire de Solidarité Couronne Colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines

- Chef de Service : Madame Nadine RAUSCHER -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints : Mesdames Marie-Odile MEYER, Véronique CARGEMEL et Nourit ABENAIM, chacune sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames RAUSCHER, MEYER et CARGEMEL, la délégation de signature sera exercée par Madame ABENAIM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames RAUSCHER, MEYER et ABENAIM, la délégation de signature sera exercée par Madame CARGEMEL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames RAUSCHER, CARGEMEL et ABENAIM, la délégation de signature sera exercée par Madame MEYER.

- Chefs de Service Adjoints : Mesdames Marie-Odile MEYER pour le Territoire de la Couronne Colmarienne, Véronique CARGEMEL pour le Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines et Nourit ABENAIM pour le Territoire de Neuf-Brisach/Ensisheim -> Annexes 2-2 et 2-3

Territoire de Solidarité Couronne Mulhousienne

- Chef de Service : Madame Brigitte AUGELMANN -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints, Mesdames Sylviane ROSSE et Anne SELEN, chacune sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames AUGELMANN et ROSSE, la délégation de signature sera exercée par Madame SELEN.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames AUGELMANN et SELEN, la délégation de signature sera exercée par Madame ROSSE.

- Chefs de Service Adjoints : Madame Sylviane ROSSE pour le Territoire de la Couronne Mulhousienne Ouest et Madame Anne SELEN pour le Territoire de la Couronne Mulhousienne Est -> Annexes 2-2 et 2-3

Territoire de Solidarité Guebwiller/Thann

- Chef de Service : Madame Marie-Christine FALCH -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints : Mesdames Catherine REES, Nourit ABENAIM et Monsieur Nicolas GILLET, chacun sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames FALCH, REES et Monsieur GILLET, la délégation de signature sera exercée par Madame ABENAIM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames FALCH, ABENAIM et Monsieur GILLET, la délégation de signature sera exercée par Madame REES.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames FALCH, ABENAIM et REES, la délégation de signature sera exercée par Monsieur GILLET.

- Chefs de Service Adjoints : Mesdames Catherine REES pour le Territoire de Guebwiller, Monsieur Nicolas GILLET pour le Territoire de Thann, et Nourit ABENAIM pour le Territoire de Neuf-Brisach/Ensisheim -> Annexes 2-2 et 2-3

Territoire de Solidarité Mulhouse

- Chef de Service : Madame Lydie EHLINGER -> Annexe 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les Chefs de Service Adjoints, Messieurs Christian CHATEL,

David BERNARD et Mesdames Mélanie ROUECHE, Natacha WURTZ, Valérie FRANQUEIRA, Lydia STURM, chacun sur leur territoire de rattachement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame EHLINGER, Messieurs CHATEL et BERNARD, la délégation de signature sera exercée par Madame ROUECHE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames EHLINGER, ROUECHE, Monsieur BERNARD, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Christian CHATEL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames EHLINGER, ROUECHE et Monsieur CHATEL, la délégation de signature sera exercée par Monsieur BERNARD.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames EHLINGER, STURM et FRANQUEIRA, la délégation de signature sera exercée par Madame WURTZ.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames EHLINGER, STURM et WURTZ, la délégation de signature sera exercée par Madame FRANQUEIRA.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames EHLINGER, FRANQUEIRA et WURTZ, la délégation de signature sera exercée par Madame STURM.

- Chefs de Service Adjoints : Monsieur David BERNARD pour le Territoire de Mulhouse Nord-Ouest, Monsieur Christian CHATEL pour le Territoire de Mulhouse Centre-Ouest, Madame Mélanie ROUECHE pour le Territoire de Mulhouse Sud-Ouest, Madame Valérie FRANQUEIRA pour le Territoire de Mulhouse Nord-Est, Madame Natacha WURTZ pour le Territoire de Mulhouse Sud-Est, Madame Lydia STURM pour le Territoire de Mulhouse Centre-Est -> Annexes 2-2 et 2-3

ARTICLE 5 :

- Unité des Majeurs Vulnérables : Madame Catherine MERCKLE, Responsable de l'Unité des Majeurs Vulnérables -> Annexe 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MERCKLE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur HAUDIER.

ARTICLE 6 :

Monsieur Benoît HAUDIER, Madame Bénédicte DEGUILLE, Monsieur Christian FISCHER, Madame Nathalie MAILLOT, Mesdames Nourit ABENAIM, Brigitte AUGELMANN, Véronique CARGEMEL, Patricia COLIN, Lydie EHLINGER, Marie-Christine FALCH, Valérie FRANQUEIRA, Sylvie HUIN, Catherine MERCKLE, Marie-Odile MEYER, Rebecca NUSSBAUMER, Nadine RAUSCHER, Catherine REES, Sylviane ROSSE, Sandra ROSSIGNOL, Mélanie ROUECHE, Anne SELEN, Nathalie STICH, Lydia STURM, Geneviève VURPILLAT, Natacha WURTZ, Messieurs David BERNARD, Christian CHATEL, Nicolas GILLET, Steve KIEFFER, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

ANNEXE 1

- tous actes relatifs à la gestion courante des chefs de service et des agents de la direction, notamment les ordres de mission, les autorisations d'absence, l'attribution des congés annuels, les états de frais de déplacement, les actes relatifs à la mise en œuvre du télétravail ...
- tous actes liés à la prévention et à l'action sociale à l'exception des courriers relatifs aux convocations des personnels aux visites médicales des services de médecine préventive au travail.
- correspondances et transmissions courantes de toute nature n'entraînant pas de décision de principe.
- ampliations, expéditions, extraits conformes et certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président du Conseil départemental ainsi que de tous documents originaux relevant de la direction.
- conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du revenu de « Solidarité active ».

ANNEXE 2

Annexe 2.1

- tous actes relatifs à la gestion courante des agents des Territoires de Solidarité, notamment les ordres de mission, les autorisations d'absence, l'attribution des congés annuels, les états de frais de déplacement, les actes relatifs à la mise en œuvre du télétravail ...

Annexe 2.2

- correspondances et transmissions de toute nature n'entraînant pas de décision de principe.
- allocations d'aide à l'enfance.
- contrats d'accompagnement social personnalisé (MASP 1).
- prise en charge d'heures de travailleuses familiales ou d'aides ménagères.

Annexe 2.3

- décisions de prise en charge au titre de l'Action Educative en Milieu Ouvert administrative et signature du contrat correspondant.

ANNEXE 3

- saisines judiciaires au procureur de la république au bénéfice des majeurs vulnérables.
- contrats d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les avenants.
- correspondances et transmissions de toute nature n'entraînant pas de décision de principe.
- tous actes relatifs à la gestion courante des agents de l'Unité des majeurs vulnérables, les ordres de mission, les autorisations d'absence, l'attribution des congés annuels, les états de frais de déplacements, les actes relatifs à la mise en œuvre du télétravail,